### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



#### 12 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le douze mars deux-mille-vingt-quatre (12 mars 2024) à dix-sept heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Noémie Biardeau

Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon

M. le conseiller : Vincent Normandeau

Est absente : Mme la mairesse Vicki Emard

Sous la présidence du maire suppléant, M. Nicolas Bottreau. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 6 mars 2024.

# 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

## 2. RÉS. 055.03.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 MARS 2024 À 17 H 30

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Administration, finances et ressources humaines;
  - 3.1 Embauche d'une gestionnaire de la piscine municipale;
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

Adoptée

# 3.1 RÉS. 056.03.2024 EMBAUCHE D'UNE GESTIONNAIRE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De procéder à l'embauche de Mme Franceska Legris à titre de gestionnaire de la piscine municipale à compter du 2 avril 2024.

D'autoriser le maire suppléant et la directrice générale à signer le contrat de travail de la gestionnaire pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

# 5. RÉS. 057.03.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 42.

Nicolas Bottreau
Maire suppléant

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Nicolas Bottreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Bottreau
Maire suppléant